



Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2026

Date et heure : Lundi 20 avril 2026, 19h30

Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence	:	M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal	:	Mme Elsa Gendre et MM. Steve Progin, Marcio Dias Sousa, Dominique Schmutz, Jacques Privet et Guillaume Chassot
Présents-tes	:	27 citoyennes et citoyens
Excusé.e.s	:	Mme Thao Vassard, Directrice du Foyer St-Joseph, M. Stéphane Ropraz et M. Maurice Ropraz
Secrétaire	:	M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 19h30 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour la bonne marche de l'assemblée, Madame Alexandra Glasson et Monsieur Denis Romanens sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 15 du 10 avril 2026 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2025 (ne sera pas lu, étant publié sur le site internet www.sorens.ch)
2. Foyer Saint-Joseph – Comptes 2025
 - 2.1 Comptes de résultats
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Dissolution de l'établissement du Foyer St-Joseph et abrogation du règlement relatif à cet établissement
4. Rapport de gestion 2025
5. Commune – Comptes 2025
 - 5.1 Comptes de résultats
 - 5.2 Comptes d'investissements
 - 5.3 Rapport de la Commission financière
 - 5.4 Approbation
6. Approbation du règlement relatif à l'Accueil extrascolaire
7. Divers

<i>Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.</i>



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2025

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié, en version provisoire, sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, ***le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

2. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2025

2.1 Comptes de résultats

En l'absence de Mme Thao Vassard, Directrice du Foyer St-Joseph, M. Le Syndic, en sa qualité de Président de la Commission administrative du Foyer St-Joseph, présentera les comptes 2025 du Foyer St-Joseph.

En effet, bien que l'exploitation du Foyer ait été reprise par le RSSG, selon la convention signée avec la Commune de Sorens, au 1^{er} janvier 2026, l'Assemblée communale se doit encore d'approuver les comptes 2025 et de décider de l'abrogation du règlement communal du 27 avril 2009 relatif à la constitution et à l'exploitation d'un établissement de droit public « Foyer St-Joseph », Etablissement médico-social pour personnes âgées.

En 2025, les résidents et collaborateurs du Foyer St-Joseph ont vécu une année complète à Billens. Malgré le taux de rotation important, le taux d'occupation des lits s'est élevé à 91%. Les résidents gruériens favorisant un établissement sis dans notre district, le Foyer St-Joseph a officié en qualité d'EMS « d'accueil transitoire », expliquant ainsi le taux de rotation élevé. M. Le Syndic remercie la Direction et les collaboratrices et collaborateurs du Foyer St-Joseph pour leur flexibilité et adaptabilité face à cette situation.

Les comptes sont présentés de manière succincte étant donné que le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) a administré majoritairement seul le fonctionnement du Foyer St-Joseph en 2025. En outre, comme en 2024, le déficit de l'exercice est pris en charge par le RSSG.

Lors de l'élaboration du budget en 2025, il subsistait des inconnues quant à l'organisation du socio-hôtelier en lien avec la collaboration à mettre en place avec le Réseau Santé de la Glâne. Le budget d'exploitation a globalement été respecté et la participation du RSSG est inférieure au montant estimé.

Chapitre 3 : salaires et frais du personnel

Les charges du personnel sont inférieures au budget de CHF 157'581.75. La ventilation des coûts des postes des salaires a été modifiée entre le budget et les comptes 2025 car l'imputation comptable s'est affinée durant l'année. Les indemnités pour la délocalisation ont notamment été budgétisées dans le poste 38 « Autres charges de personnel » mais finalement ventilées dans les postes « salaires par fonction ».

Chapitre 6 : produits d'exploitation

Les produits et les recettes du poste 60 « Taxes et locations logements des résidents » sont légèrement supérieures aux estimations établies en 2024.



Poste 68 « Total Produits de prestations au personnel et à des tiers » : la comptabilisation des prestations particulières des années 2024 et 2025 versées par le RSSG, dans le cadre du mandat de prestation « participation aux lits de court séjour » explique l'écart positif.

Poste 69 « Contributions et subventions » : ce poste est inférieur au budget car le RSSG a couvert l'excédent de charges 2025 du Foyer St-Joseph qui s'arrête à CHF 349'660.00 alors qu'il avait été projeté à CHF 630'296.00.

Comptes	Libellé	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
3	SALAIRES ET FRAIS DE PERSONNEL	3'683'796.25	3'841'378.00	3'610'606.40
31	Soins	2'040'536.45	1'895'100.00	1'844'591.30
32	Animation	130'251.90	171'650.00	111'100.45
33	Direction et Administration	102'714.65	88'800.00	215'507.95
34	Secteur hôtelier	660'626.45	573'694.00	670'769.55
35	Technique et Jardin	114'910.65	110'700.00	112'259.35
37	Charges sociales	589'762.10	560'700.00	565'740.05
38	Autres charges de personnel	44'994.05	440'744.00	90'637.75
4	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'061'909.47	1'063'679.00	841'174.62
40	Pharmacie	48'510.30	47'900.00	40'875.45
41	Aliments et boissons	351.65	6'500.00	158'013.46
42	Ménage et cuisine	3'329.15	7'300.00	34'762.27
43	Entretien et répa. immeubles, installations véhicules	5'625.45	15'000.00	54'163.09
44	Frais d'utilisation des installations	886'571.00	878'855.00	323'265.05
45	Eau et énergie	371.50	---	67'429.57
47	Bureau et administration	40'043.11	27'500.00	63'099.51
49	Autres charges d'exploitation	77'107.31	80'624.00	99'566.22
TOTAL DES CHARGES		4'745'705.72	4'905'057.00	4'451'781.02
6	PRODUITS D'EXPLOITATION	4'745'705.72	4'905'057.00	4'451'781.02
60	Taxes et locations logements des résidents	3'954'596.22	3'923'294.00	3'860'323.65
65	Autres produits de prestations aux résidents	38'893.70	31'900.00	31'198.20
66	Produits des loyers et intérêts du capital	---	100.00	---
67	Produits cantine / cafétéria	213.80	---	13'084.43
68	Total Produits de prestations au personnel et à des tiers	79'291.54	1'500.00	65'145.68
69	Contributions et subventions	672'710.46	948'263.00	482'029.06
RESULTAT		0.00	0.00	0.00

2.2 Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

La Commission financière s'est réunie le mercredi 25 mars 2026 pour examiner les comptes du Foyer St-Joseph ainsi que de la Commune de Sorens. Lors de cette séance, les comptes du Foyer St-Joseph ont été présentés par M. David Contini, Directeur du RSSG. Ceux-ci ont été préalablement vérifiés par la Fiduciaire Ruffieux SA. Elle conclut dans son rapport à l'approbation des comptes en précisant que ceux-ci sont établis en conformité avec la Loi sur les communes.

La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du Foyer St-Joseph.

Le compte de résultat présente un total de charges de CHF 4'745'705.72 pour un montant des recettes équivalent. En effet, à la suite du déménagement à Billens ainsi que la reprise du Foyer au 1^{er} janvier 2026 par le RSSG, tout excédent de charges est couvert par ce dernier.



Le compte d'investissement ne comporte aucune dépense tel que prévu au budget.

La Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2025 du Foyer St-Joseph tels que présentés et remercie la Commission administrative du Foyer, son Président, la Direction ainsi que l'ensemble du personnel.

2.3 Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de résultats 2025 du Foyer St-Joseph, présentés à l'équilibre.

Résultat : ***les comptes de résultats 2025 du Foyer St-Joseph sont acceptés à l'unanimité.***

3. Dissolution de l'établissement du Foyer St-Joseph et abrogation du règlement relatif à cet établissement

Contrairement à ce qu'avait indiqué le Service des communes, la convention de reprise du Foyer St-Joseph telle que validée par l'assemblée et signée conjointement avec le RSSG ne suffit pas à la dissolution formelle de l'établissement. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) demande en effet une décision de l'assemblée communale afin qu'elle puisse prononcer la décision finale d'abrogation. Elle nous informe que conformément aux règles applicables en matière de création et dissolution d'établissements de droit public, ainsi qu'au regard des statuts du Foyer St-Joseph, il est indispensable que l'assemblée se prononce explicitement et sans équivoque sur l'abrogation du règlement du 27 avril 2009 relatif à la constitution et à l'exploitation d'un établissement de droit public « Foyer St-Joseph », Etablissement médico-social pour personnes âgées, ainsi que sur la dissolution de l'établissement du Foyer St-Joseph.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la dissolution de l'établissement du Foyer St-Joseph de Sorens

Résultat : ***la dissolution de l'établissement du Foyer St-Joseph de Sorens est acceptée à l'unanimité.***

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'abrogation du règlement du 27 avril 2009 relatif à la constitution et à l'exploitation d'un établissement de droit public « Foyer St-Joseph », Etablissement médico-social pour personnes âgées, avec effet au 31 décembre 2025.

Résultat : ***l'abrogation du règlement du 27 avril 2009 relatif à la constitution et à l'exploitation d'un établissement de droit public « Foyer St-Joseph », Etablissement médico-social pour personnes âgées, avec effet au 31 décembre 2025, est acceptée à l'unanimité.***



M. Le Syndic remercie les membres de la Commission administrative du Foyer St-Joseph, Mmes Valérie Romanens, Corinne Cotting et Valérie Portner pour tout le travail effectué durant la législature. Cette Commission ne sera pas reconduite lors de la prochaine législature, au vu de la reprise du Foyer St-Joseph par le RSSG.

M. Le Syndic remercie également les partenaires du RSSG, M. David Contini, Directeur, et M. Bertrand Oberson pour leur excellente collaboration.

4. Rapport de gestion 2025

M. Le Syndic nous présente les éléments les plus marquants du rapport de gestion 2025. Le document est structuré en 2 grandes parties : activités générales de la Commune et du Conseil communal et analyse financière des comptes 2025. Comme les comptes seront présentés ultérieurement, M. Le Syndic s'attarde sur les activités principales.

En 2025, la Commune comptait 1'128 habitants, enregistrant 109 arrivées et 79 départs, 7 naissances et 6 décès. 841 citoyennes et citoyens possèdent le droit de vote. 8 vérifications de signatures d'initiatives et de référendum ont été effectuées.

Au niveau du personnel communal, un seul changement est à recenser : Mme Almire Rudi a été remplacée par Mme Miralva Pereira pour la conciergerie.

Le Conseil communal s'est réuni à 44 reprises et a traité 37 demandes de permis de construire et 7 annonces pour la pose de panneaux solaires. Deux règlements communaux ont été révisés et présentés à l'assemblée communale : règlement relatif à la distribution d'eau potable et règlement relatif à la gestion des déchets.

Rencontre avec la Préfecture de la Gruyère

Dans le cadre de son rôle de surveillance des Communes, le Préfet, M. Vincent Bosson et son Lieutenant de Préfet, M. Fabien Schafer ont rencontré le Conseil communal et son Secrétaire en date du 31.03.25, dans les locaux de la Commune de Sorens. Le fonctionnement général de la Commune a été abordé et quelques éléments concernant la gouvernance communale ont été précisés.

Label de cybersécurité

En 2024, Le Conseil communal a entamé des démarches pour l'obtention d'un label de cybersécurité, en collaboration avec l'Association Suisse pour le Label de sécurité (ASLaC). Le processus a débuté par une campagne de phishing et une analyse de nos cyberrisques. Un rapport contenant une liste de remédiations à mettre en œuvre a ensuite été rédigé. Un audit a été organisé en 2025 et le label a pu être obtenu en début d'année 2026.

Bibliothèque

Une convention pour l'Entente intercommunale relative à la bibliothèque scolaire et publique de Sorens a été signée début 2025 par les Communes de Sorens, Marsens, Echarlens et Pont-en-Ogoz. Le travail administratif est désormais assuré par la Commune de Sorens, principalement par la bibliothécaire. En outre, dans le courant de l'année 2026, un système de bibliobus pour la partie scolaire sera mis en place pour se déplacer sur les différents sites.



Organisation de la Fête nationale

Après le succès populaire de la manifestation en 2024, le Conseil communal a reconduit l'organisation de la Fête nationale du 1er août. En 2026, celle-ci sera organisée en collaboration avec la Société de Jeunesse.

Biodiversité

Sur proposition du Service des forêts et de la nature, la Commune de Sorens a collaboré avec une équipe de projet dédiée à l'obtention du brevet fédéral de « Spécialiste de la nature et de l'environnement ». L'équipe de projet a principalement collaboré avec notre service de l'édilité et a finalisé l'écriture d'un rapport décrivant notamment la mise en œuvre de mesures pour promouvoir la biodiversité. Ce projet offre ainsi une base de travail au Conseil communal.

Plusieurs autres grands travaux ont été réalisés par la commune en 2025 :

- Extension du réseau d'eau potable, secteur Camping ;
- Réfection d'un tronçon de collecteur d'eau claire, secteur centre du village ;
- Déplacement et remplacement des conduites d'eau potable et réfection des canalisations d'eaux usées du réseau communal – Secteur Foyer St-Joseph ;
- Aménagement des zones 30 km/h ;
- Réfection de la Route des Jorettes ;
- Aménagement d'un molok sur la place de l'Union ;
- Rénovation du stand de tir. Celle-ci devrait se terminer en automne 2026.

5. Commune / Comptes 2025

5.1. Comptes de résultats

M. Le Syndic laisse la parole à M. Dominique Schmutz, Responsable des finances.

Grâce à un produit extraordinaire de CHF 2'250'000.00 dû à la vente de la parcelle de l'ancien terrain de football, les comptes 2025 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 2'480'474.27. Après déduction du produit extraordinaire, l'excédent se monte à CHF 230'474.27.

M. Schmutz passe ensuite en revue les points qui présentent une différence substantielle par rapport au budget et les commente.

Charges de personnel (compte 30) : + CHF 14'057.70

En raison de la signature d'une entente intercommunale pour la gestion de la bibliothèque scolaire et publique, l'engagement d'une bibliothécaire a été nécessaire. C'est la raison principale de cette différence par rapport au budget. Les autres charges salariales et indemnités du Conseil et des commissions sont conformes au budget.



Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) : + CHF 23'418.57

Le dépassement des charges est lié à plusieurs facteurs, à savoir les points suivants :

- L'achat des sacs poubelles a été plus conséquent que le montant inscrit au budget (CHF 49'000.00 contre CHF 10'000.00 au budget) ;
- L'entretien des bâtiments et immeubles (compte 3144) est également légèrement au-dessus du budget (+ CHF 3'726.96), avec des postes plus élevés comme l'entretien de l'école, de l'Union et du terrain de foot mais à contrario, l'entretien des autres bâtiments et de la déchèterie sont en-dessous du budget tout comme les heures de travail consacrées au terrain de foot (grâce à la location d'un robot de tonte) ;
- Déneigement (location d'un tracteur).

En revanche, le budget a été tenu ou réduit pour plusieurs postes d'où une compensation des charges au niveau des postes suivants :

- Achat d'eau (-CHF 5'352.75) ;
- Entretien des routes (- CHF 16'168.20) ;
- Frais de délégation et de déplacement (- CHF 7'722.15) ;
- Charges d'utilisation pour l'informatique (- CHF 3'138.55)

Amortissement du patrimoine administratif (33) : + CHF 162'500.89

En raison de la reprise de la Route Principale par le Canton, les investissements pour cette dernière (essentiellement les portes d'entrée) ont été intégralement amortis pour la somme de CHF 176'396.39. Sur le plan légal, cet amortissement se fait en lien avec les principes applicables selon MCH2. Il s'agit d'un amortissement extraordinaire, l'objectif étant de garantir une image fidèle du patrimoine communal.

Charges financières (34) : - CHF 23'215.65

Il s'agit essentiellement des intérêts passifs des engagements financiers pour les emprunts de l'école primaire, de la halle polyvalente et du bâtiment de l'Union, ainsi qu'un crédit LIM, sans intérêt, pour ce dernier.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (35) : - CHF 8'969.47

M. Schmutz explique que la valeur des infrastructures communales doit être maintenue, notamment en ce qui concerne les eaux potables et eaux usées. La consommation d'eau a diminué en 2025, entraînant de fait une baisse des recettes. La situation devrait cependant s'améliorer grâce au nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable. Concernant les eaux usées, le compte de fonctionnement a pris en charge l'entretien des infrastructures et par conséquent, les sommes transférées au bilan sont inférieures au budget mais en augmentation par rapport à 2024.



Charges de transferts (36) : + CHF 74'789.73

Il s'agit des charges cantonales et régionales et le dépassement est dû aux frais de dépollution du site de l'ancien Foyer pour un total de CHF 77'389.75. Cette information avait été donnée lors de l'assemblée communale du 26 mai 2025.

Revenus fiscaux (40) : + CHF 440'073.85

M. Schmutz liste les différences entre le budget et les comptes pour chaque genre d'impôt :

- Impôt sur le revenu des personnes physiques – année fiscale : + CHF 286'403.60 ;
- Impôt sur la fortune des personnes physiques – année fiscale : - CHF 87'066.35 ;
- Impôt à la source : + CHF 23'675.90 ;
- Impôt sur le bénéfice des personnes morales – année fiscale : + CHF 54'071.50 ;
- Impôt sur le capital des personnes morales – année fiscale : - CHF 529.95 ;
- Contribution immobilière : + CHF 19'701.60 ;
- Impôts sur les gains de fortune (gains immobiliers, gains en capital) : + CHF 44'555.15 ;
- Droits de mutation et de timbre (transferts d'objet immobilier) : + CHF 84'345.50 ;
- Impôt sur les successions et donations : + CHF 14'916.90.

L'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physique a fait l'objet d'une nouvelle méthodologie. Cette manière de faire a été proposée par la Fiduciaire qui a supervisé la consolidation du bouclage des comptes 2025. Il s'agit de tenir compte des informations du Service cantonal des contributions qui se base sur les taxations 2023.

Taxes et redevances (42) : + CHF 38'139.63

L'augmentation est due aux émoluments des permis de construire et à la vente des cartes CFF et des sacs poubelles.

Revenus financiers (44) : + CHF 2'292'552.91

La différence au budget est liée à la vente de l'ancien terrain de foot pour un total de CHF 2'250'000.00, aux rentrées locatives du bâtiment de l'Union ainsi qu'à la réévaluation de la location des locaux scolaires en lien avec l'estimation ECAB.

Revenus de transferts (46) : + CHF 41'923.95

La différence au budget est liée à la participation de tiers (communes et Etat) notamment pour la bibliothèque scolaire (+ CHF 35'000.00 y compris le subside de CHF 20'000.00 pour le bibliobus). L'exploitation de la bibliothèque pour l'année 2025 n'avait pas été budgétisée aux comptes de la commune. L'entente, initialement prévue pour le 1er janvier 2026, a eu l'opportunité, avec l'accord des communes concernées, de débuter en 2025.

Les autres différences proviennent de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur (+ CHF 3'700.00) et du cercle scolaire pour les écoles.



Revenus extraordinaires (48) : + CHF 11'348.90

Le budget 2025 présentait un montant de prélèvement de la réserve liée au retraitement du patrimoine (MCH2) qui était erroné, ce qui explique la différence. Le prélèvement en 2026 est cependant identique à 2024 (10 % de la réserve spécifique affectée) et sera disponible jusqu'en 2031.

Compte	Désignation en CHF	Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	5'319'652.89		5'381'536.90		5'624'118.67	
30	Charges de personnel	519'307.05		512'040.35		526'098.05	
	Charges de biens et services et autres charges						
31	d'exploitation	775'313.81		807'424.40		830'842.97	
	Amortissement du patrimoine						
33	administratif	548'660.00		546'210.00		708'710.89	
34	Charges financières	52'560.60		70'075.00		46'859.35	
	Attributions aux fonds et						
35	financements spéciaux	81'366.94		130'080.60		121'111.13	
36	Charges de transferts	3'342'444.49		3'315'706.55		3'390'496.28	
39	Imputations internes						
4	REVENUS		5'748'284.82		5'280'553.70		8'104'592.94
40	Revenus fiscaux		3'623'432.35		3'381'331.00		3'821'404.85
42	Taxes et redevances		674'608.97		641'700.00		679'839.63
44	Revenus financiers		622'933.00		467'920.00		2'760'472.91
	Prélèvements sur fonds et						
45	financements spéciaux						
46	Revenus de transferts		407'882.90		381'524.00		423'447.95
48	Revenus extraordinaires		419'427.60		408'078.70		419'427.60
49	Imputations internes						
	TOTALISATION	5'319'652.89	5'748'284.82	5'381'536.90	5'280'553.70	5'624'118.67	8'104'592.94
	Résultat	428'631.93			100'983.20	2'480'474.27	

Compte	Désignation en CHF	Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	510'960.81	83'621.55	537'881.65	49'865.00	521'851.43	55'013.95
1	Ordre et Sécurité publics	109'192.45	35'333.30	113'366.30	32'000.00	114'843.70	38'367.95
2	Formation	1'840'981.91	279'423.00	1'849'220.15	224'529.00	1'862'152.89	259'823.85
3	Culture, Sport et Loisirs	327'430.37	148'545.40	338'068.25	128'133.00	358'714.33	166'985.65
4	Santé	570'565.65	1'918.00	613'412.60	2'000.00	592'526.32	5'150.70
5	Prévoyance sociale	539'244.45	1'336.50	567'043.55		597'823.50	5'115.00
6	Trafic et télécommunications	320'701.53	21'689.40	289'779.00	11'483.00	467'565.52	8'907.20
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	758'445.42	658'522.37	773'911.45	647'139.00	861'471.08	665'053.73
8	Économie publique	27'251.60		41'343.80	1'000.00	36'890.40	
9	Finances et impôts	314'878.70	4'517'895.30	248'510.15	4'184'404.70	210'279.50	6'900'174.91
	TOTALISATION	5'319'652.89	5'748'284.82	5'381'536.90	5'280'553.70	5'624'118.67	8'104'592.94
	Résultat (Bénéfice/perte)	428'631.93			100'983.20	2'480'474.27	



Chapitre 71 – Approvisionnement en eau

Le taux de couverture étant supérieur à 100%, soit 113.64%, le Conseil communal a pu effectuer l'opération suivante : financement spécial traitement eau potable : équilibre du compte : CHF 25'964.22 soit CHF 61'159.31 au 31.12.2024 à CHF 87'123.53 au 31.12.2025. Le règlement relatif à la distribution d'eau potable ayant été révisé, le taux de couverture devrait être amélioré.

Chapitre 72 – Protection des eaux

Le taux de couverture étant supérieur à 100%, soit 158.49%, le Conseil communal a pu réduire l'avance mentionnée au bilan, passant de CHF 20'810.92 au 31 décembre 2024 à CHF 0.00 au 31 décembre 2025.

Deux montants ont été attribués au financement spécial traitement des eaux usées :

- Maintien de la valeur : CHF 37'168.00 soit CHF 259'268.92 au 31.12.2024 à CHF 296'436.92 au 31.12.2025 ;
- équilibre du compte : CHF 37'167.99 soit CHF 0.00 au 31.12.2024 à CHF 37'167.99 au 31.12.2025.

Chapitre 73 – Gestion des déchets

Les charges s'élèvent à CHF 236'014.23 alors que les recettes se montent à CHF 163'317.78, induisant un taux de couverture de 69.20%. Selon la Loi, les communes n'ont pas l'obligation de parvenir à un taux de couverture de 100%, le minimum étant fixé à 70%. En moyenne depuis 2019, le taux s'élève à 70.46%.

Péréquation des ressources et des besoins (CHF 103'814.00)

En 2025, notre contribution à la péréquation des ressources a légèrement diminué et le montant alloué à la péréquation des besoins a augmenté. A noter que la péréquation est calculée sur les dernières années fiscales connues au moment de l'établissement du budget, soit 2021-2022-2023. Avec l'entrée en vigueur de MCH2 et la diminution des rentrées fiscales des personnes morales, le montant dû à la péréquation cantonale continuera de baisser.

5.2. Comptes d'investissements

Le Conseil communal propose de clôturer 3 investissements :

Description	Date de l'Assemblée	Budget	Total des coûts	Subvention	Différence
Archives communales	05.12.2022	50'000.00	49'917.45	0.00	-82.55
Cimetière – Aménagement de la partie haute	11.12.2023	140'000.00	109'126.05	0.00	-30'873.95
PAL – Révision générale Crédit additionnel	10.12.2012 30.05.2022	130'000.00 35'000.00	169'854.30	0.00	4'854.30



M. Schmutz énumère les dépenses pour chaque investissement non clôturé.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	14'714.70		270'000.00		8'149.40	
0220.5290.00	Archives communales	14'714.70					
0293.5040.05	Stand de tir (instal. ciblérie + stand)			270'000.00		8'149.40	

3	Culture, Sport et Loisirs	11'012.70		30'000.00		16'215.00	
3410.5040.01	Crédit d'étude buvette sportive	11'012.70		30'000.00		16'215.00	

5	Prévoyance sociale	7'386.10		100'000.00		0.00	
5340.5040.02	Crédit faisabilité et a-p construction appartements protégés	7'386.10					
5340.5040.03	Organisation vente et/ou DDP art. RF 1201			100'000.00		0.00	

6	Trafic et télécommunication	7'203.70		535'000.00		415'762.93	
6150.5010.05	Mise en place des mesures 30 km/h	7'203.70				31'570.05	
6150.5010.06	Réfection route des Vernes						
6150.5010.07	Réfection route de Pra Genoud						
6150.5010.08	Réfection route des Jorettes			535'000.00		384'192.88	
6150.6300.00	Subventions fédérales						
6150.6310.00	Subventions cantonales						

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	378'068.00	212'184.95	2'070'000.00		815'494.49	
71	Approvisionnement en eau	28'233.75	38'146.60	990'000.00		396'810.55	
7101.5031.05	Extension du réseau eau potable phase II	28'233.75		510'000.00		185'974.50	
7101.5031.06	Déplacement conduite EP Foyer			480'000.00		210'836.05	
7101.6130.00	Taxes de raccordement		38'146.60				

72	Traitement des eaux usées	237'071.40	174'038.35	1'020'000.00		414'139.09	
7201.5032.00	Remplacement et rénovation des collecteurs EC	227'342.40		470'000.00		228'814.94	
7201.5032.04	Réfection collecteur Mapei – Union	9'729.00		270'000.00		129'670.55	
7201.5032.05	Déplacement canalisation EU Foyer			280'000.00		55'653.60	
7201.6130.00	Taxes de raccordement		174'038.35				

76	Lutte contre la pollution de l'environnement			10'000.00			
7690.5030.00	Investigation technique du site pollué terrain de foot			10'000.00			

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Comptes 2025	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
77	Protection de l'environnement, autres	106'045.20		0.00		3'080.85	
7710.5040.04	Aménagement du cimetière (haut)	106'045.20		0.00		3'080.85	

79	Aménagement du territoire	6'717.65		60'000.00		1'464.00	
7900.5290.01	Révision générale du PAL	6'717.65					
7900.5290.02	PAL – Modification zone Grisoni-Zaugg			60'000.00		1'464.00	

9	Finances et impôts	212'184.95	418'385.20				1'259'556.67
9900	Postes non ventilables	212'184.95	418'385.20				1'259'556.67
9900.5900.00	Report des investissements au bilan	212'184.95					1'259'556.67
9900.6900.00	Report des investissements au bilan		418'385.20				1'259'556.67



Indicateurs financiers

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	Valeurs indicatives
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	28.89%	48.63%	68.02%	< 100% = bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	221%	257%	71%	> 100% = haute conjoncture
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0%	1%	0% - 4% = bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	107%	137%	150%	100% - 150% = moyen
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	21%	8%	7%	20% - 30% = effort d'investissement élevé
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8%	8%	10%	5% - 15% = charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	1001.00	1604.97	2007.72	CHF 1'001 - CHF 2'500 = endettement moyen
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	34%	9%	4%	> 20% = bon

Bilan

	01.01.2025	31.12.2025
1 ACTIF en CHF	19'434'133.27	21'441'022.07
10 Patrimoine financier	6'391'797.50	7'868'651.44
100 Disponibilités et placements à court terme	2'213'880.07	3'538'898.51
101 Créances	-1'582'077.14	-1'895'117.13
1029 Autres placements financiers à court terme	5'294.00	5'294.00
104 Actifs de régularisation	2'997'304.77	3'464'614.26
107 Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108 Immobilisations corporelles PF	2'757'195.80	2'754'761.80
14 Patrimoine administratif (PA)	13'042'335.77	13'572'370.63
140 Immobilisations corporelles PA	12'878'894.63	13'436'645.41
142 Immobilisations incorporelles PA	142'629.22	135'724.22
14550.00 Part. Espace Gruyère SA (à dissoudre)	1.00	1.00
14692.00 Avance pour équilibre chapitre 7201	20'810.92	---
2 PASSIF en CHF	-19'434'133.27	-21'441'022.07
20 Capitaux de tiers	-7'974'369.41	-7'819'911.33
200 Engagements courants	-716'232.31	-856'001.28
204 Passifs de régularisation	-296'341.35	-316'548.30
2064 Emprunts	-4'476'000.00	-4'290'000.00
2068 Subventions d'investissements inscrites au passif	-2'485'795.75	-2'357'361.75
29 Capital propre	-11'459'763.86	-13'621'110.74
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1'313'270.39	-1'413'570.60
291 Fonds enregistrés sous capital propre	-60'000.00	-60'000.00
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-2'935'993.22	-2'516'565.62
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	-7'150'500.25	-9'630'974.52



5.3. Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

Dans son rapport de révision daté du 6 mars 2026, la Fiduciaire Ruffieux SA, organe de révision, précise que les comptes annuels 2025 de la Commune de Sorens sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Le compte de résultat 2025 présente un résultat positif de CHF 2'480'474.27 alors que le budget présentait une perte de CHF 100'983.20. En ne prenant pas en compte le produit extraordinaire de la vente de l'ancien terrain de football d'un montant de CHF 2'250'000.00, l'excédent de revenus se monte à CHF 230'474.27.

Les charges pour l'année 2025 sont supérieures de CHF 242'581.77 par rapport au budget. Cette différence provient principalement de deux éléments :

- Amortissement extraordinaire du solde des investissements de la route principale, reprise par le Canton de Fribourg au 1er janvier 2025. Cet amortissement extraordinaire, d'un montant de CHF 162'500.89, vient directement s'inscrire dans les charges d'amortissement du patrimoine administratif ;
- Frais de dépollution du sol sur le site du Foyer St-Joseph pour un montant de CHF 74'789.73, comme annoncé lors de l'assemblée du 26 mai 2025.

En ne prenant pas en compte le produit extraordinaire de la vente de l'ancien terrain de football, les recettes restent supérieures au budget de CHF 574'039.24. Les principaux écarts proviennent de revenus fiscaux plus importants que budgétés.

A noter que le résultat, hors produit extraordinaire de la vente de l'ancien terrain de football, et avant prélèvement de la réserve liée au retraitement des valeurs du patrimoine (lié à MCH2) est de + CHF 154'611.64.

La Commission financière remercie Monsieur Romanens Syndic, le Conseiller communal en charge des finances Monsieur Schmutz, l'Administratrice des finances, Mme Hejda, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers communaux pour leur travail et propose à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement tel que présentés.

3 investissements peuvent être clôturés :

- Archives communales : CHF 49'917.45 de dépenses effectives pour un budget de CHF 50'000.00 ;
- Cimetière – Aménagement de la partie haute : CHF 109'126.05 de dépenses effectives pour un budget de CHF 140'000.00 ;
- Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) : CHF 169'854.30 de dépenses effectives pour un budget de CHF 165'000.00.

Ces dépenses étant conformes ou justifiées, la commission financière vous recommande d'approuver les comptes d'investissement 2025.

La Commission financière réitère ses remerciements à l'ensemble du Conseil communal et remercie plus particulièrement M. Dominique Schmutz et Mme Elsa Gendre qui participent à leur dernière assemblée en tant que membre du Conseil communal. Elle souhaite également la bienvenue aux nouvelles élues.



5.4. Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2025 tels que présentés.

Résultat : ***les comptes d'investissements 2025 sont acceptés à l'unanimité.***

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de résultats 2025, présentés avec un excédent de recettes de CHF 2'480'474.27.

Résultat : ***les comptes de résultats 2025 sont acceptés à l'unanimité.***

6. Approbation du règlement relatif à l'Accueil extrascolaire

M. Le Syndic passe la parole à M. Guillaume Chassot.

Le règlement relatif à l'Accueil extrascolaire « La Passerelle » est commun aux communes du cercle scolaire d'Echarlens-Marsens et Sorens. Cette révision vise à mettre le règlement en conformité avec les exigences légales cantonales et à clarifier la méthode de calcul du revenu déterminant, afin de mieux refléter la capacité économique réelle des familles et garantir une plus grande équité.

M. Chassot précise que l'objet du vote ne concerne pas la grille tarifaire, mais uniquement la méthode de calcul du revenu déterminant, conformément à la loi cantonale.

Le projet a reçu des préavis positifs du Service de l'enfance et de la jeunesse, du Surveillant des prix ainsi qu'un avis de droit externe. Après validation par les assemblées communales, le dossier sera transmis aux autorités cantonales compétentes, puis un règlement d'application incluant la grille tarifaire sera élaboré et validé par les Conseils communaux.

M. Chassot rappelle que les exécutifs communaux disposeront d'une marge de manœuvre pour établir une grille tarifaire sans augmentation des charges de subvention. La mise en œuvre est prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le nouveau règlement relatif à l'Accueil extrascolaire.

Résultat : ***le règlement relatif à l'Accueil extrascolaire est accepté à l'unanimité.***



7. Divers

Cette dernière assemblée étant la dernière de la législature, M. Le Syndic remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans les différentes commissions et ont œuvré pour le bon fonctionnement de la Commune de Sorens. M. Le Syndic rappelle que les commissions communales nommées par l'assemblée, à savoir la Commission financière, la Commission d'urbanisme et la Commission des naturalisations, restent en fonction jusqu'à la prochaine assemblée communale. Les autres commissions seront nommées par le Conseil communal.

Cette assemblée est également la dernière pour deux membres du Conseil communal : Mme Elsa Gendre et M. Dominique Schmutz.

M. Le Syndic remercie en premier lieu Mme Elsa Gendre pour ses 13 ans passés au service de la Commune. Elle a d'abord œuvré dans le dicastère des écoles puis a repris celui de l'aménagement du territoire lors du départ de M. Jean-Yves Rossier où elle est notamment parvenue à terminer la révision du plan d'aménagement local après plusieurs années de dur labeur. M. Le Syndic relève que l'expertise juridique de Mme Gendre était toujours très précieuse pour l'ensemble du Conseil communal. Il la remercie enfin pour son engagement exemplaire et la félicite d'avoir réussi à concilier vie publique et vie de famille, donnant naissance à deux enfants durant son mandat.

M. Le Syndic remercie ensuite M. Dominique Schmutz pour ses 11 ans passés au sein du Conseil communal. De manière analogue à Mme Gendre, M. Schmutz a également débuté son mandat par le dicastère des écoles, en s'occupant conjointement de l'épuration. Il a ensuite repris le dicastère des finances et a dû affronter le changement de MCH1 à MCH2. Cette transition a demandé un investissement considérable, M. Schmutz consacrant parfois davantage de temps à ses fonctions que les employés communaux. Grâce à son expérience, il apportait sagesse et recul aux décisions du Conseil communal.

Pour remplacer Mme Gendre et M. Schmutz, le Conseil communal se réjouit d'accueillir Mmes Angélique Romanens et Andreia Dupasquier.

M. Le Syndic n'ayant pas d'autres divers à présenter, il passe la parole aux citoyennes et citoyens.

M. Denis Romanens, Président de la Tropa dou Dzubyà, a reçu une publicité par mail de M. Sebastian Akkerman concernant la publication d'informations concernant les sociétés locales et villageoises sur un site internet répertoriant toutes les communes de Suisse. **M. Le Syndic** répond que la Commune de Sorens n'est pas partie prenante dans ce projet, n'ayant donné aucun mandat à M. Sebastian Akkerman, et **M. Benoît Monney** ajoute que le message peut être ignoré si la société n'a pas d'intérêt particulier à figurer sur ledit site internet.

M. Patrice Romanens demande si la Commune de Sorens est encore labellisée « Cité de l'énergie », car il a remarqué que les panneaux dans le village avaient été désinstallés. **M. Le Syndic** répond qu'en effet, le Conseil communal a décidé de ne plus poursuivre les démarches pour conserver ledit label. Les exigences devenaient de plus en plus importantes et les coûts y relatifs augmentaient également. Un travail conséquent avait déjà été effectué pour obtenir la première certification et l'investissement requis pour la maintenir apparaissait disproportionné au regard des avantages. Toutefois, ce n'est pas pour autant que la Commune de Sorens ne fait plus attention au domaine de l'énergie.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée, les membres du Conseil communal pour leur engagement, la Commission financière, l'Administratrice des finances, Mme Nathalie Hejda, le Secrétaire communal, M. Benoît Monney, la Préposée au contrôle des habitants, Mme Delphine Pythoud, ainsi que tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de cette assemblée.



L'Assemblée est levée à 20h39.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

Le Secrétaire

D. Romanens

B. Monney

PROVISoire